



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

palais de la Découverte

Question écrite n° 25396

Texte de la question

M. Patrick Bloche attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la menace qui plane sur le palais de la Découverte. Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, il est en effet prévu de fusionner l'établissement public à caractère scientifique et technologique du palais de la Découverte et l'établissement public à caractère industriel et commercial de la Cité des sciences. Ce projet, s'inscrivant dans un mouvement continu de diminution des crédits alloués au palais de la Découverte, vient menacer une institution de référence qui, depuis plus de 70 ans, contribue, au travers d'une démarche spécifique, à répandre efficacement auprès d'un large public le goût de la culture scientifique. Tous les ans, près de 600 000 visiteurs sont ainsi mis directement en contact avec différentes disciplines et sont invités à se pencher de manière ludique, tout en bénéficiant d'une information à la pointe des connaissances, sur les mystères du monde et sur les grandes questions scientifiques. À l'heure où la France doit nécessairement dynamiser sa recherche scientifique, la réflexion des pouvoirs publics devrait porter sur les moyens permettant de renforcer l'accès de chacun à la culture scientifique et tout particulièrement de susciter des vocations. Les démarches en cours semblent au contraire vouloir restreindre les moyens d'un établissement qui a fait la démonstration de son efficacité. Dans ces conditions, il souhaiterait connaître ses intentions concernant l'avenir du palais de la Découverte. Il souhaiterait également connaître les moyens qui seront accordés pour garantir la pérennité d'un lieu assurant un contact unique entre la science et le grand public.

Texte de la réponse

Dans le cadre du conseil de modernisation des politiques publiques, a été décidée la constitution d'un nouvel établissement public résultant de la fusion de la Cité des sciences et de l'industrie et du Palais de la découverte. Ce projet, évoqué dans le passé à plusieurs reprises, se justifie par la quasi similitude des missions et des objectifs des deux établissements en matière de diffusion de la culture scientifique et technique, notamment vis-à-vis des publics scolaires. Il ne s'agit pas d'absorption du Palais de la découverte par la Cité des sciences et de l'industrie, mais bien de la constitution d'un nouvel établissement permettant de tirer profit des forces et des compétences complémentaires des deux établissements actuels. Le nouvel établissement, qui devra être créé en 2009, fonctionnera sur deux sites, celui du Grand Palais et celui de la Villette, qu'il entend développer tous les deux, dans le cadre d'un projet scientifique cohérent.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Bloche](#)

Circonscription : Paris (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25396

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5016

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6807